

Nom : **Dominique**  
 Prénoms : *Édouard Camille Augustin* Surnom :  
 Numéro matricule du recrutement : **176**  
 Classe de mobilisation : **1879**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le *24 septembre 1859* à *Mormant*, canton  
 du dit, département de *Seine-et-Marne*, résidant  
 à *Mormant*, canton du dit, département  
 de *Seine-et-Marne*, profession de *manouvrier*  
 fils de *Dominique* et de *Sauvot Florine Lucie*, domiciliés  
 à *Mormant*, canton du dit, département de *Seine-et-*  
*Marne*

N° *31* de tirage dans le canton de *Mormant*

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
*Propre au service actif.*  
 Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal. (*1*° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Paris le 13 septembre 1880 sur le 10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de ligne. Incorporé le dit*  
*jour. N° matricule 1759*  
*Anné au temps de* 13 g<sup>le</sup> 1880  
*Soldat de 2<sup>e</sup> classe le* 13 g<sup>le</sup> 1880  
*Soldat chef mutin le* 24 g<sup>le</sup> 1880  
*Mutin le* 24 g<sup>le</sup> 1881  
*Sursoy en congé le* 11 août 1884  
*A reçu un certificat de bonne conduite*  
*Parti d'aller au service de l'armée active les 25 juillet 1888*

*Régiment d'Infanterie de ligne - Melun*  
 a accompli une période d'exercices dans le 11<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie du 25 Août au  
 21 septembre 1886.  
 Passé au recrutement de la Seine (Le Bureau) le 29 août 1888 par  
 changement de domicile le 217  
 a accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 31<sup>e</sup> Regt d'Infanterie du 1<sup>er</sup> au  
 10 octobre 1888  
 Reintégré dans la réserve active le 1<sup>er</sup> novembre 1892  
 Raje dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> juillet 1899  
 1<sup>er</sup> novembre 1899

*A accompli une période d'exercices au 3<sup>e</sup> Régiment C<sup>o</sup> d'Inf<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup>  
 au 20 octobre 1891*  
*Mutiqué au recrutement de Melun le 1<sup>er</sup> mai 1891, ayant quitté le 3<sup>e</sup> M<sup>o</sup> de Paris*  
*Parti dans la réserve de l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> novembre 1899.*  
 409  
*Sabré du Service militaire le 1<sup>er</sup> novembre 1905.*

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux *noir*, sourcils *noirs et crépus*  
 yeux *noirs*, front *couvert*  
 nez *relevé*, bouche *moyenne*  
 menton *ronde*, visage *plein*  
 Taille : 1 m. 50 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *1. 2. 3.*  
 militaire (2) *exercé*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. *10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.*  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Infanterie de ligne - Melun*  
*id - id -*  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *3<sup>e</sup> Régiment C<sup>o</sup> d'Inf<sup>o</sup>*  
 17339

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
8 <sup>e</sup> juin 1885	Chennevières	Yonne	R
8 <sup>e</sup> Mars 1886	Neugent-sur-Marne	Seine	R
1 <sup>er</sup> Juin 1888	Putoy-sur-Iton	Seine	R
29 <sup>e</sup> août 1888	Putoy-sur-Iton	Seine	R
8 <sup>e</sup> avril 1891	Levallois-Perret	Seine	R
21 <sup>e</sup> août 1898	Courbevoie	Seine	R
28 <sup>e</sup> avril 1900	Paris 18 <sup>e</sup> arr. de la Villette	Paris	R
5 <sup>e</sup> 8 <sup>e</sup> 1900	id - 259 Rue Saconnet	Paris	R

**ÉPOQUE**  
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 <sup>er</sup> juillet 1885	1 <sup>er</sup> juillet 1889	1 <sup>er</sup> juillet 1899	1 <sup>er</sup> juillet 1905
		1 <sup>er</sup> août 1890	1 <sup>er</sup> août 1899	1 <sup>er</sup> août 1905

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.

*117*  
*41*  
*15<sup>e</sup> art.*